

L'an deux mil vingt-deux, le 13 avril à 18 heures, le conseil syndical s'est réuni dans les locaux de Grand Lac, salle du conseil, sous la présidence de Sandra FERRARI pour la délibération ci-dessous.

Nombre de membres en exercice :	34.
Nombre de membres présents :	16.

Date de 1ère convocation : 07 avril 2022

Date d'affichage :

<u>Présents</u> :	<i>Titulaires</i> : BALTHAZARD Pierre-Louis, BERTHOMIER Christian, DUMAZ Régis, EXERTIER DIT MONNARD Philippe, FERRARI Sandra, GIMENEZ André, GOGNY Christian, GRELLIER Jean-Marc, HUYNH Antoine, PETIT GUILLAUME Sophie, POILLEUX Nicolas, REVOL Karine, SALOMON Marie-Thérèse, TICHKIEWITCH Serge, VIAL Jean-Marc. <i>Suppléants (votant)</i> : EXERTIER Bruno.
<u>Excusés</u> :	BASTIEN Patrick (pouvoir à A. HUYNH), DUMAZ Gérard (pouvoir à C. GOGNY), GALENE Pierre-Damien (pouvoir à S. TICHKIEWITCH), GINOLLIN Pascal (pouvoir à S. TICHKIEWITCH), POMMAT Dominique (pouvoir à S. FERRARI), VANIN Gaëtan (pouvoir à R. DUMAZ), FABRE Maryse, HAERINCK Sabrina, TRAHAND Cécile.
<u>Absents</u> :	BRUN Pierre, CAMUS Gilles, GENNARO Alexandre, GONTHIER Gérard, LEOUTRE Jean-Marc, MANZATO Jean-Marie, MONTORO Marie-Pierre, MORAND Marc, TURNAR Alexandra, VAIRYO Nicolas.

REGIE SGR – VALIDATION DES TARIFS DES ACTIVITES ESTIVALES *(compétences obligatoires)*

La présidente rappelle que la politique tarifaire relève de la compétence du conseil.

Les modifications proposées sont en cohérence avec les pratiques observées sur d'autres sites comparables.

Pour le secteur Savoie Grand Revard, il est proposé la grille tarifaire suivante relative aux activités estivales.

En conséquence, il est proposé d'approuver la grille tarifaire et les dates d'ouverture ci-dessous.

Vu l'arrêté préfectoral portant modification des statuts du syndicat mixte des stations des Bauges

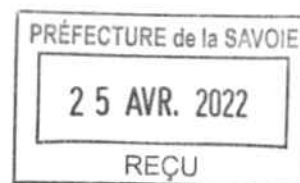
Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

→ **APPROUVE** les tarifs des activités estivales et les dates d'ouverture, tels que présentés pour le secteur Savoie Grand Revard ;

Fait à AIX-LES-BAINS, le 13 avril 2022

LA PRESIDENTE,
Sandra FERRARI



Certifié exécutoire
compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

☞ Votants :	22
☞ Pour :	22
☞ Contre :	0
☞ Abstention (s) :	0
☞ Blanc (s) :	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

RÉGIE DES DOMAINES SKIABLES DE SAVOIE GRAND REVARD				
Tarifs TTC applicables à compter du 1er mai 2022				
ÉTÉ 2022				
Télesiège de l'Orionde à la Féclaz : Tous les WE à partir du 18 juin Tous les jours du 9 juillet au 28 août		Jump Luge au Revard : Tous les WE à partir du 18 juin Tous les jours du 9 juillet au 31 août Tous les WE de septembre ATTENTION ! En cas de pluie et pour des raisons de sécurité, l'activité de luge et de Jump sera fermée.		Biathlon et Ski Roues à la Féclaz : à partir du jeudi 5 mai 2022 uniquement en semaine à partir du jeudi 4 juin 2022 sauf dimanche du 27 juin au 9 septembre tous les jours.
ESPACE TUBING (LUGE & JUMP) inclus Luge				
1 Passage	4,00 €			SAVOIE GRAND REVARD LE REVARD
2 Passages	6,00 €			
5 Passages	13,00 €			
30 Passages	70,00 €			
50 Passages	100,00 €			
Support rechargeable	1,50 €			
Bouée obligatoire et mise à disposition - En solo à partir de 5 ans et une taille de 1m - Dès 3 ans avec un accompagnant de 16 ans ou + Casque recommandé				
TELESIEGE DE L'ORIONDE (PIÉTONS & VTT)				
	Bambin jusqu'à 5 ans inclus	Jeune 6-16 ans inclus Groupe +15 pers.	Adulte à partir de 17 ans	SAVOIE GRAND REVARD LA FECLAZ
1 Passage Piéton & VTT	6,00 €	6,00 €	6,00 €	
½ Journée	6,00 €	12,00 €	14,00 €	
Journée	6,00 €	14,00 €	16,00 €	
2 jours consécutifs	9,50 €	22,00 €	24,00 €	
3 jours consécutifs	13,50 €	31,00 €	34,00 €	
4 jours consécutifs	17,00 €	40,00 €	45,00 €	
5 jours consécutifs	20,00 €	46,00 €	52,00 €	
6 jours consécutifs	22,50 €	51,00 €	58,00 €	
7 jours consécutifs	24,50 €	54,00 €	62,00 €	
Support rechargeable 1 seul support pour groupe de piéton ou VTT qui prennent 1 Passage = carte à points 1 support par personne à partir de la 1/2 journée	1,50 €	1,50 €	1,50 €	
SAISON ÉTÉ (TELESIEGE DE L'ORIONDE PIÉTON & VTT + ESPACE TUBING)				
	Bambin jusqu'à 5 ans inclus	Jeune 6-16 ans inclus	Adulte à partir de 17 ans	SAVOIE GRAND REVARD LA FECLAZ - LE REVARD
Saison Été SGR	30,00 €	60,00 €	85,00 €	
Support rechargeable	1,50 €	1,50 €	1,50 €	
STADE MULTI-ACTIVITÉS (SKI-ROUES - ROLLERS - BIATHLON)				
	Bambin jusqu'à 5 ans inclus	Jeune 6-16 ans inclus Groupe +15 pers.	Adulte à partir de 17 ans	Ecoles de ski et structures événementielles
½ journée Piste Accès Piste	Invité	5,00 €	6,00 €	8 € par couloir *1 à 2 pers. Maxi/couloir) + 4 € par pers./sup./couloir
½ journée Pas de tir Accès Piste + Pas de Tir	Invité	6,00 €	8,00 €	
Saison Piste	Invité	40,00 €	55,00 €	SAVOIE GRAND REVARD LA FECLAZ
Saison Piste + Pas de Tir	Invité	50,00 €	70,00 €	
Support rechargeable uniquement pour les saisons	1,50 €	1,50 €	1,50 €	
ORGANISMES CONVENTIONNÉS SAISON ÉTÉ (TELESIEGE DE L'ORIONDE PIÉTON & VTT)				
	MCF			SAVOIE GRAND REVARD LA FECLAZ
	Moniteur 50%			
Saison Été SGR	42,50 €			
Support rechargeable	1,50 €			
DISPOSITIONS DIVERSES AUX TARIFS ÉTÉ				
La ½ journée s'entend le matin jusqu'à 13h ou l'après-midi à partir de 14h Tous les tarifs été existent à -50% pour délivrance selon dispositions des Conditions particulières (cf. clauses 24 : handicap)				

PRÉFECTURE de la SAVOIE
25 AVR. 2022
REÇU